



HAL
open science

Comment une collectivité et les services de lutte s'organisent-ils face à une augmentation des risques incendies ? L'exemple du département du Var -

J. Labadie, S. Farcy

► To cite this version:

J. Labadie, S. Farcy. Comment une collectivité et les services de lutte s'organisent-ils face à une augmentation des risques incendies ? L'exemple du département du Var -. Forêt Méditerranéenne, 2011, XXXII (2), pp.225-228. hal-03556164

HAL Id: hal-03556164

<https://hal.science/hal-03556164>

Submitted on 3 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Comment une collectivité et les services de lutte s'organisent-ils face à une augmentation des risques incendies ? *L'exemple du département du Var*

par Jean LABADIE et Stéphane FARCY

Face à la perspective d'une augmentation des risques incendies, nous avons demandé à Jean Labadie et Stéphane Farcy, respectivement forestier au Conseil général du Var et lieutenant colonel au Service d'incendie et de secours du même département, de nous décrire comment leurs institutions anticipent la question : réflexions, nouvelles politiques, stratégies d'interventions, premières mesures...

L'été 2003 a été une saison terrible en matière de feux de forêts, tout particulièrement dans le département du Var, qui a vu 20 000 ha de forêt partir en fumée et sept victimes périr, dans des conditions météorologiques extrêmes. Or cette situation, du fait des changements climatiques, risque de devenir de plus en plus fréquente.

Le département du Var a une forte expérience en matière de grands incendies, et a contribué à la cellule REX (retour d'expérience) avec tous les partenaires du réseau coupures de combustible. Quels enseignements ont été tirés et effectivement mis en œuvre depuis dans ce département ? Jean Labadie nous répond.

Le contexte

par Jean Labadie

Dans l'article précédent de R. Savazzi (Cf. pp. 217-224), il a été précisé que la zone à risque très élevé de grands incendies pourrait s'étendre dans les années futures. Mais le curseur a été placé de telle sorte, que nous sommes déjà, pour le département du Var, dans ce degré de risques le plus élevé.

Le risque pour le département du Var va-t-il encore augmenter ? Aurons-nous un allongement des saisons à risques ? Aurons-nous une occurrence plus importante d'années exceptionnelles telles que 2003 ?

La tendance attendue serait celles d'années à forte canicule et avec moins de vent que par le passé. C'est effectivement ce qu'il s'est déjà passé dans le Var en 2003.

A la suite des événements dramatiques de 2003, une première réflexion a été engagée dans le cadre du Réseau coupures de combustibles. D'autres réflexions l'ont accompagnée dont celle de la mission interministérielle sur les feux de forêt, celle organisée à Toulon par l'association Forêt Méditerranéenne qui s'est intitulée « Les assises de la forêt varoise » en juin 2004, et une séance de travail du Conseil général du Var du 3 octobre 2003 qui s'est traduite par l'adoption d'une nouvelle politique pour la protection de la forêt contre l'incendie, votée en décembre de la même année.

Dans les paragraphes suivants ne seront développés que les trois points importants dans lesquels le Conseil général est le plus impliqué. Il existe en effet d'autres aspects sur lesquels des marges d'amélioration énormes ont été réalisées, notamment la recherche des causes, dont il faudrait maintenant utiliser les résultats.

Le travail en commun

Au cours de ces réflexions, nous avons appris à travailler en commun, puis nous avons vu tout le bénéfice que nous pouvions avoir à mettre nos moyens en commun. Cela s'est traduit par la formalisation de groupes de travail.

Le comité technique départemental

C'est un groupe de travail au niveau départemental qui rassemble tous les acteurs de la DFCI (Défense de la forêt contre l'incendie). Sous la double présidence du préfet et du président du Conseil général, il rassemble tous les acteurs de la lutte et de la prévention contre les incendies de forêt, de niveau départemental : Direction départementale des territoires et de la mer, Service départemental d'incendie et de secours, Association des communes forestières, Association départementale des Comités communaux feux de forêt, Syndicat des propriétaires forestiers, services du Conseil général. Le travail de ce groupe consiste essentiellement à coordonner les actions de chacun, aider à définir des doctrines ou des stratégies communes.

Le comité de massif

C'est un groupe de travail au niveau de chaque massif défini dans le Plan départemental de protection de la forêt contre l'incendie. Il permet de réunir les divers maîtres d'ouvrages DFCI, plus nombreux dans le Var que dans les autres départements, les techniciens des différentes structures en charge de la DFCI ou de la forêt et les responsables des groupements du Service départemental d'incendie et de secours. Le travail de ce groupe permet, entre autres, de coordonner la programmation des travaux entre les différents maîtres d'ouvrage et d'échanger sur l'opportunité technique des options choisies.

Le comité de secteur

C'est un groupe de travail à l'échelle des communes. Sous la présidence du Maire, l'ensemble des acteurs locaux pour la protection contre les incendies de forêt assiste la commune pour lui permettre d'améliorer la protection des zones urbanisées contre les feux de forêt. Le maire dispose ainsi lors des réunions des avis des techniciens des divers organismes en lien avec la protection des zones urbanisées contre les feux de forêt.

Des ouvrages pour les très grands incendies

Pour combattre les très grands incendies qui se développent dans des conditions extrêmes, les réflexions ont conduit à privilégier des ouvrages stratégiques :

- mieux situés en terme d'aérologie et de pente,
- mieux positionnés dans le massif, en terme d'enjeux et de surface menacée,
- mieux dimensionnés par rapport aux puissances d'incendies à redouter.

Un guide technique des équipements DFCI propre au département a été rédigé sous la direction du Service départemental d'incendie et de secours, avec le concours des différents partenaires en charge de la prévention et de la lutte. Il comporte des préconisations sur le dimensionnement des équipements qui vont au-delà des normes zonales.

Un réseau d'axes stratégiques dans le massif des Maures a pu être établi par la Direction départementale des territoires et de la mer, en collaboration avec tous les par-

tenaires. Ce travail se poursuit sur d'autres massifs fortement soumis au risque incendie comme le massif de l'Estérel.

Le département a également orienté le débroussaillage obligatoire des bords de routes départementales en ce sens. Lorsque la position de la route le permet, elle sert d'appui à un véritable ouvrage DFCI.

Il s'agit de privilégier des ouvrages permettant une action efficace sur les très grands feux. Cette stratégie d'équipement est partie d'un choix. Si la stratégie donne toujours la priorité aux feux naissants, l'équipement du terrain doit privilégier le scénario, de plus en plus probable, de lutte contre un très grand incendie.

Améliorer la protection des zones urbanisées

Le troisième point concerne la protection des zones urbanisées. Une des conclusions de la mission interministérielle a été que « *sur un feu catastrophe le risque concerne les dégâts aux personnes et à l'urbanisation* ».

Il s'agit d'aider les communes à améliorer l'autoprotection de leurs zones urbanisées. Le débroussaillage autour des zones urbanisées est l'action la plus efficace. Le retour d'expérience effectué par la commune du Plan-de-la-Tour, après les incendies de 2003 sur ce point et relayé par le DVD élaboré par les communes forestières, a été éloquent.

Il s'agit à travers le dispositif appelé comité de secteur, (déjà évoqué dans le premier point) d'apporter un appui technique aux communes pour les aider à sensibiliser les habitants des zones à risques sur le débroussaillage autour des habitations. Dans un deuxième temps, des exercices permettent à la commune de se préparer à une gestion de crise incendie de forêt. Ces exercices sensibilisent également à la mise en place d'un plan communal de sauvegarde. Les techniciens forestiers du département aident l'équipe municipale par un appui logistique et méthodologique.

Il s'agira dans l'avenir de maintenir dans le temps cette culture du risque feux de forêt, et plus largement du risque naturel. Les événements dans le Var — les inondations en juin 2010 ont également fortement marqué les varois — et les dramatiques incendies du Portugal (2005), de Grèce

(2007) ou de Russie (2010) nous y aident malheureusement. Ils nous confirment qu'il faut encore et encore se préparer et s'organiser avant les futures catastrophes.

La position des services de lutte contre les incendies

par Stéphane Farcy

Les perspectives d'un changement climatique et ses répercussions sur la forêt méditerranéenne risquent d'avoir des conséquences non négligeables sur le développement et la lutte des incendies de forêt.

Bien que nous n'ayons pas encore le recul nécessaire pour pouvoir appréhender et estimer de tels impacts, il nous est possible cependant d'émettre quelques hypothèses à partir des situations exceptionnelles que le département du Var a connu au cours de l'année 2003 et des années de sécheresse qui ont perduré jusqu'en 2008.

Photo 1 :

Le feu de La Motte, le 28 juillet 2003, ce jour-là 28 départs de feux ont été enregistrés dans le Var
Photo SDIS 83



Jean LABADIE
Conseil général du Var
Mél :
JLABADIE@cg83.fr
Direction du Génie
Forestier
Immeuble Oméga
77, impasse Lavoisier
Quartier les Fourches
83160 LA VALETTE
Tél. : 04 94 18 40 90
Fax : 04 94 20 79 41

Lieutenant Colonel
Stéphane FARCY
Service départemental
d'incendie et de
secours du Var
Mél : sfarcy@sdis83.fr

Photo 2 :

En matière de lutte, le pré-positionnement des engins dans les endroits stratégiques devra être quasi systématique.

Photo DA



Effectivement, l'équation réchauffement climatique, augmentation des températures, diminution des précipitations et allongement des durées de sécheresse, a une répercussion bien réelle sur l'augmentation des risques d'incendie de forêt.

Au-delà donc d'une telle incidence, il est apparu au cours de l'été 2003 un phénomène bien particulier et qui s'est reproduit à quelques reprises sur des feux de l'Est Var. En effet, des vitesses de propagation des incendies très élevées et surtout bien supérieures aux prévisions et estimations habituelles ont été constatées. Il a été établi, notamment grâce à l'étude du cabinet MTDA, que la vitesse de propagation du feu « Vidauban I » du 17 juillet 2003 n'a cessé de croître allant de 1,3 km/h à 6,7 km/h et ce, malgré un vent modéré de 30 à 40 km/h. De telles vitesses n'avaient jamais, jusqu'à présent, été observées.

Aussi, le vent généralement associé à cette vitesse ne pouvait être la variable principale des modes de calcul habituels. La sécheresse des végétaux (vivants et morts), l'hygrométrie et la température de l'air sont, à l'évidence, des paramètres essentiels, supplantant dans ces situations extrêmes, la force du vent. En cas de changements climatiques, ces données seront donc prépondérantes et favoriseront, à n'en point douter, l'émergence de feux de forêt à cinétique très rapide.

Nous avons pu également observer les années suivantes, marquées elles aussi par d'importants épisodes de sécheresse sur l'Est Var, des feux se développant à des vitesses extrêmement rapides : 2 000 m/h pour le feu de la Motte de 2007 (Vp théorique annoncée à 700 m/h) ; 3 300 m/h pour le feu du Muy de 2009 (Vp théorique annoncée à 967 m/h) ; 2500 m/h pour le feu de Roquebrune de 2005 (Vp non connue ce jour).

Pour les services d'incendie et de secours, les conséquences inhérentes à ces changements climatiques prévisibles vont principalement s'orienter sur le renforcement des actions de prévention et du dispositif de lutte.

Face à des feux plus rapides et plus intenses, il sera vraisemblablement nécessaire de disposer d'ouvrages de DFCI et de zones d'interfaces habitat-forêt parfaitement équipées pour « recevoir » de tels feux. Le Conseil général du Var développe dans les premiers paragraphes cette problématique.

En matière de lutte, afin de pouvoir atteindre encore plus rapidement un point d'éclosion, le renforcement du maillage territorial par les engins de lutte et leur pré-positionnement dans des endroits stratégiques devra être quasi systématique.

De même, l'emploi de moyens aériens (avions et hélicoptères) restera un élément primordial pour traiter au plus vite tous départs de feux. La disponibilité et la quantité des aéronefs devront elles aussi être réétudiées.

Enfin, les principes actuels de l'attaque massive (maximum de moyens dès les premiers instants) et la priorité donnée aux feux naissants resteront dans ces circonstances les garants d'une action cohérente et univoque.

Il semble donc dans de telles hypothèses, que de plus en plus de forêts soient concernées par le risque d'incendie. Les feux, plus nombreux, plus rapides et plus intenses vont marquer, au risque de le modifier, l'espace forestier méditerranéen. Le risque incendie représentera donc à brève échéance un facteur déterminant dans la gestion de ce patrimoine.

J.L., S.F.